

Réuni le 27 mars 2015, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

I. Vote du C.A. 2014

Budget principal

Section fonctionnement : Dépenses 336 075.42 €
Recettes 392 712.14 €
Excédent d'exercice : 56 636.72 €
Excédent de clôture : 298 678.65 €
Section d'investissement : Dépenses 147 456.12 €
Recettes 201 131.29 €
Excédent d'exercice : 53 675.17 €
Déficit reporté : 49 981.38€
Restes à réaliser recettes : 24 500 €
Restes à réaliser dépenses : 26 000 €

Tous ces résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation du résultat de fonctionnement : 51 481.38 € pour financer l'investissement et 247 197.27 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement.

Service assainissement

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent d'exercice de 5 623.53 € mais un excédent de clôture de 37 826.60 €

La section investissement : excédent exercice 1 320.19 € et un excédent de clôture de 9 865.17 €

Les comptes de ce service seront unanimement approuvés.

II. Approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité pour les comptes de gestion 2014 de la Trésorerie.

III. Vote des taxes locales

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

IV. Vote du budget 2015

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des budgets 2015 (budget principal, budget assainissement, et CCAS) qui s'équilibrent à :

- Budget Principal en fonctionnement 584 697.27€, et en investissement 882 596.40€.
- Budget Assainissement en fonctionnement 72 265.60€ et en investissement 35 548.34€.
- CCAS 4481.19€

V. Questions diverses

Le conseil municipal a décidé de reconduire les subventions communales.